

VOYAGEURS DU MONDE
Société anonyme
au capital social de 3.691.510 euros
Siège social : 55 rue Sainte Anne
75002 PARIS
315 459 016 RCS PARIS

**CONVENTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L.225-38
DU CODE DU COMMERCE**

EXERCICE 2019

**I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2019 ET PREALABLEMENT
AUTORISEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (à soumettre au vote de l'assemblée
générale 2020)**

1. *Avenant n°2 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre la Société et AVANTAGE
S.A visé au point II.1*

Nature et objet

- motivation:

Amendement des modalités de détermination de la rémunération des prestations d'assistance stratégique et de développement réalisées par la société AVANTAGE. au bénéfice de la société VOYAGEURS DU MONDE au titre de la convention d'impulsion stratégique visée au point II.1, compte tenu de l'intégration de la société ALLIBERT aux facturations de cette convention

Nouvelles modalités :

A compter du 1^{er} janvier 2019 : versement à AVANTAGE chaque année n au titre des prestations réalisées au titre de l'année n-1 et sur la base des comptes annuels de l'année n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de VOYAGEURS DU MONDE, à hauteur de **4,1%** du résultat courant avant impôt (hors dividendes, hors variations de provisions sur titres et créances de participation) à la clôture de son dernier exercice clos. Ce montant ne sera dû que si le RCAI excède 2% du chiffre d'affaires de la société VOYAGEURS DU MONDE.

Personnes intéressées:

Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Éric BISMUTH (administrateur de Voyageurs du Monde et administrateur d'Avantage) + Avantage

(administrateur et actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % dans Voyageurs du Monde)

Date d'autorisation : CA du 17 avril 2019

Date de signature : 18 avril 2019

Montant facturé au titre de l'exercice : 587.617 €HT

2. *Convention de prestation de services entre la Société et la société HALL ECOLOGIC*

Nature et objet

- motivation: Prestations de services (mise à disposition d'un chef de projet ; orientations dans le domaine écologique) rendues par la Société au profit de la société HALL ECOLOGIC ; durée : 01/11/2019 au 31/12/2020 ; modalité de rémunération : montant fixe basé sur un estimé d'heures ; motivations : prolongement de l'activité / du rayonnement écologique de la Société, complété par la facturation perçue.

Personnes intéressées: Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde et Président et associé majoritaire de la société HALL ECOLOGIC)

Date d'autorisation : CA du 16 octobre 2019

Date de signature : 17 octobre 2019

Montant facturé au titre de l'exercice : 4362 €HT

II. CONVENTIONS CONCLUES ET APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES PRECEDENTS ET QUI ONT POURSUIVI LEUR EFFET, SOUMISES A RÉEXAMEN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA 22/04/2020)

1. *Convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre la Société et AVANTAGE S.A. (377 754 882 RCS PARIS) (autorisation du Conseil d'Administration du 27 août 2013) modifiée par Avenant n°1 du 17 mai 2016 et Avenant n°2 visé au point I.1 ci-avant, étant précisé que cette convention a été transférée à AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) suite à la fusion par absorption de AVANTAGE S.A. (377 754 882 RCS PARIS) intervenue le 21 décembre 2018*

Nature et objet : Convention qui prévoit la fourniture par AVANTAGE de prestations d'assistance stratégique et de développement à la Société.

Modalités principales : La convention est conclue pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2013.
Versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de VOYAGEURS DU MONDE, à hauteur de 4,6% du résultat courant avant impôt (hors dividendes, hors variations de provisions sur titres et créances de

participation et hors CICE) à la clôture de chaque exercice dès lors que le résultat courant avant impôt excède 1,5 million d'euros.

Personnes concernées : Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Éric BISMUTH (administrateur de Voyageurs du Monde et administrateur d'Avantage) + Avantage (administrateur et actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % dans Voyageurs du Monde)

2. *Avenant à la convention de financement par la Société de la **Fondation d'entreprise Insolite Bâtitseur Philippe Romero** (autorisation du Conseil d'Administration du 15 décembre 2011)*

Nature et objet : Contribution financière annuelle de la Société à la Fondation d'entreprise Insolite Bâtitseur Philippe Romero, depuis l'exercice 2013.

Modalités principales : En 2019, la contribution financière s'est élevée à 695.846 euros (dont 70.000 euros au titre versement intégral de l'engagement de l'engagement pluriannuel statutaire pour les 5 ans de prorogation de la Fondation).

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur
Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur
Monsieur Loïc MINVIELLE, administrateur

3. *Prêt entre la Société (prêteur) et **Honeymoon Holdco Limited (renommée Voyageurs du Monde UK Limited)** (emprunteur) (autorisation du Conseil d'administration du 30 novembre 2016) modifié par avenant (autorisation du Conseil d'administration du 18 décembre 2017)*

Nature et objet : Prêt (*loan notes*) par Voyageurs du Monde au profit de Honeymoon Holdco Limited pour un montant en principal de 716.240 £ en vue de financer pour partie l'achat de la société Original Travel Company Limited.

Modalités principales : Date d'expiration : 01/07/2024 ; taux : 2% correspondant aux conditions de marché.

Personnes concernées : Messieurs Jean-François RIAL et Alain CAPESTAN (mandataires communs).